



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Finistère
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Quimper, le 13 novembre 2020

Affaire suivie par : Philippe BOUGUENNEC
Tél : 02 98 76 28 30
Mél : philippe.bouguennec@finistere.gouv.fr

Le préfet

à

Mesdames et messieurs les maires
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI à
fiscalité propre
Monsieur le président de l'association des
maires du Finistère
Madame la présidente de l'association des
maires ruraux du Finistère

Objet : maintien du niveau d'activité en matière d'instruction des demandes de permis de construire

Une nouvelle période de confinement vient de commencer avec un objectif de maintien des activités prioritaires.

Dans ce contexte particulier, il est essentiel de soutenir l'effort de construction de nouveaux logements et bâtiments. Les chantiers en cours vont se poursuivre dans le respect du guide de l'OPPBTP qui est conforme aux recommandations des ministères du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, des Solidarités et de la Santé, de la Transition Ecologique et du Logement.

Vos collectivités sont particulièrement mobilisées en ce moment pour maintenir une capacité de construction élevée.

Nous avons pu partager ces préoccupations lors de notre réunion de l'observatoire de la commande publique le 05 novembre dernier.

Il me semble important de vous encourager à faciliter l'émergence de nouveaux projets et à avoir une attention particulière aux moyens dédiés à l'instruction des permis de construire, notamment dans le domaine du logement social qui représente un enjeu particulier. En effet, l'instruction des autorisations d'urbanisme est maintenue sans prorogation des délais.

Le confinement précédent s'est traduit par une chute importante des autorisations de construire délivrées à l'échelle régionale, qui a déjà fortement pénalisé l'activité du secteur du bâtiment dans notre région. Il est donc essentiel que la reprise observée ces derniers mois puisse se poursuivre, notamment en garantissant la continuité et le niveau d'activité en matière d'application du droit des sols.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer.

Philippe MAHE